

PORTUGAL

Revista das ciencias militares (mensuel). T. XIII, nos 73 à 75. — Lisboa 1891, 8°.

ROUMANIE

Progresul medical roman (hebdomadaire). T. XIV, 24 à 27. — Bucharest, 4°.

RUSSIE

Messenger de la Société russe de la Croix-Rouge (hebdomadaire) 1892. nos 25 à 31 et 33 à 36. — St-Pétersbourg, 4° (en langue russe).

SUÈDE

Tidskrift à Militär Helsovard utgifven af svenska Militarlakare-Föreningen (trimestriel) 1892, nos 142. — Stockholm, 8°.

SUISSE

Statuten der Section Basel des Schweiz. Vereins vom Rothen Kreuz. — 12 mai 1892. 8°, 7 p.

ALLEMAGNE**CORRESPONDANCE DE BERLIN**

La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* a publié, au mois de juin de cette année (3, 4, 5 juin), une étude d'une certaine étendue sur l'organisation de la Croix-Rouge en Allemagne. L'auteur anonyme se proposait de montrer que, tandis que, pendant ces dernières années, l'armée allemande s'est augmentée et renforcée, que l'art de la guerre et les moyens de destruction se sont perfectionnés, l'assistance volontaire n'est point restée en arrière, mais qu'elle a travaillé aussi à se développer, pour demeurer toujours à la hauteur de sa tâche.

Le plan suivant lequel est organisée la Croix-Rouge allemande est suffisamment connu de nos lecteurs, pour que nous n'ayons pas besoin de leur mettre de nouveau sous les yeux le tableau de ce vaste organisme, qui a à sa tête le Comité central allemand et dont les ramifications multiples sont les associations nationales, provinciales et locales, répandues dans tout le pays. Nous nous borne-

rons à recueillir, dans ces articles, quelques détails destinés à compléter ce que savions déjà.

La région de la Prusse dans laquelle les sociétés de la Croix-Rouge sont les plus nombreuses est la province du Schleswig-Holstein, qui compte 100 sociétés filiales ; puis viennent la Prusse rhénane avec 48 sociétés, la Westphalie avec 46, le Hanovre avec 45, le duché de Hesse-Nassau avec 43, la Saxe avec 38, la Prusse orientale avec 35, le Brandebourg avec 24, la Prusse occidentale avec 22, la Silésie avec 15, la Poméranie avec 14 et la province de Posen avec 3.

Ce n'est pas seulement par le nombre de ses sociétés que se distingue le Schleswig-Holstein, c'est aussi par l'intérêt tout particulièrement vif que témoigne sa population à l'égard de l'œuvre de la Croix-Rouge. Les 100 sociétés de la province sont divisées en 10 groupes, placés sous la direction de la Société provinciale. Chacun de ces groupes a, dans le domaine de l'assistance volontaire, une tâche spéciale à remplir, en vue de laquelle il doit se préparer en temps de paix.

Parmi les travaux préparatoires auxquels les sociétés doivent se consacrer, l'un des plus importants est, comme on le sait, l'installation de lazarets permanents dits « lazarets de sociétés ». Il y a, sous le rapport du degré d'avancement des préparatifs, de grandes différences entre les diverses provinces de la Prusse. Dans ce domaine, c'est la Westphalie qui donne l'exemple. Les sociétés de cette province ont pourvu, dans 16 localités, à la création de lazarets qui seront entièrement entretenus par des secours de particuliers et pourront renfermer environ 100 lits. La Prusse rhénane disposera de 10 lazarets, le duché de Hesse-Nassau et la province de Saxe en auront chacun 6, sans parler de ceux qui seront organisés par les sociétés des grandes villes, telles que Berlin, Cologne, Francfort-sur-le-Mein, etc.

Une autre branche de l'assistance volontaire, à laquelle le Comité central voue toute sa sollicitude, est la formation du personnel sanitaire composé, d'une part, d'infirmiers et d'infirmières, et, d'autre part, de brancardiers et du personnel affecté aux transports. Les provinces qui tiennent la tête, au point de vue du personnel, sont le Hanovre, la Westphalie et la Silésie. Un grand nombre des infirmiers et des infirmières sur lesquels comptent les sociétés de la Croix-Rouge seront fournis par des corporations

religieuses, par des sociétés, des établissements de diaconesses, des corps de pompiers. Le Comité central allemand peut disposer actuellement de 1258 infirmières et de 251 infirmiers appartenant à de ces corporations et institutions, qui ne dépendent pas de la Croix-Rouge. En cas de guerre, tout ce personnel serait soumis à la direction uniforme du Comité central de la Croix-Rouge. L'Association des infirmiers volontaires qui, d'après son dernier rapport du mois d'août 1891, comptait, à cette époque, dans l'Allemagne du nord et du centre, plus de 2,700 membres ordinaires, pourrait, en cas de besoin, en mettre 885 à la disposition du Comité central. Cette association s'est beaucoup développée depuis qu'elle a étendu son activité à l'Allemagne du sud, et tout fait prévoir qu'elle ne s'arrêtera pas en si bon chemin, mais que l'assistance volontaire trouvera en elle l'un de ses plus fermes appuis.

Une autre catégorie de personnel qu'il s'agit de former et d'instruire est celui des colonnes sanitaires, qui seront spécialement chargées du transport des blessés. Ces colonnes sont, pour la plupart, organisées par les associations militaires, qui peuvent disposer d'un personnel nombreux et habitué aux exercices et à la discipline militaires. Les hommes attachés aux colonnes sanitaires apprennent à poser des bandages provisoires, à arrêter les hémorragies, à aider les chirurgiens, à relever et à transporter les blessés, à organiser les transports, soit au moyen du matériel réglementaire, soit au moyen de matériel improvisé. Cet enseignement varié permet aux membres de ces colonnes de rendre des services multiples dans des domaines très divers; c'est ainsi que l'on compte beaucoup sur eux pour le service des stations de pansement et de rafraîchissement dans les gares.

Enfin l'assistance volontaire trouve un précieux appui dans les associations de dames, qui étendent leur réseau sur toute l'Allemagne. On comptait en Prusse, en 1891, 711 associations de dames qui, en général, ne bornent pas leur activité à l'assistance en cas de guerre, mais qui s'occupent, en outre, des soins à donner aux malades, de bienfaisance, d'éducation, d'économie domestique. On cherche actuellement à obtenir une union plus intime entre les sociétés de dames et les sociétés d'hommes, afin qu'elles aient une certaine unité d'action et que leurs efforts combinés convergent vers le même but.

Au milieu de cet ensemble d'institutions et d'associations, le

Comité central allemand apporte l'unité de direction nécessaire dans une œuvre aussi étendue et aussi complexe, en sorte que, malgré la diversité des parties qui composent l'assistance volontaire, celle-ci forme cependant un organisme complet et bien ordonné, qui s'adaptera, il faut l'espérer, aux besoins nouveaux de l'avenir.

L'Association patriotique des dames a vu venir à elle un nouvel auxiliaire, c'est l'Association allemande des dames pour secourir les malades dans les colonies, qui déploie son activité dans les colonies allemandes de l'Afrique orientale et de la Nouvelle-Guinée. Cette association, qui, au besoin, serait une collaboratrice de la Croix-Rouge, compte actuellement 1270 membres répartis en 11 sections. Elle entretient 4 infirmières dans l'Afrique orientale et 2 dans la Nouvelle-Guinée.

On a fait au Tempelhof, près de Berlin, le 23 juillet dernier, l'essai d'une nouvelle lampe électrique portative, destinée à aider à la recherche des blessés sur les champs de bataille. L'appareil dont il s'agit, construit par la Société électrique de Berlin, se compose d'une batterie d'accumulateurs, renfermée dans un havresac, et d'une lampe à réflecteur, d'un pouvoir éclairant de 50 bougies, pouvant facilement se porter à la main. Cette lampe permet de reconnaître un homme à 100 mètres; elle peut éclairer pendant plusieurs heures. Une voiture munie des appareils électriques nécessaires permet de recharger les accumulateurs lorsqu'ils sont épuisés. Les expériences, faites avec l'assistance du personnel de la Croix-Rouge et en présence de notabilités militaires et médicales, ont très bien réussi. On a reconnu que ces lampes pourraient aussi parfaitement servir pour éclairer les tentes de lazarets et les lieux d'opérations.

CONFÉRENCE SUR LA CROIX-ROUGE PAR LE PROFESSEUR
VON ESMARCH

Dans une conférence qu'il a donnée à Kiel et qui a été publiée en brochure¹, M. le professeur von Esmarch a entrepris de tracer un

¹ Voy. aux *Ouvrages reçus*.